

Paris, le 27 octobre 2008



Catherine PERROT
IA-IPR de lettres
catherine.perrot@diplomatie.gouv.fr

Lettre de rentrée – lettres, langues anciennes **Année scolaire - 2008-2009**

Cette nouvelle rentrée scolaire m'offre l'occasion de vous saluer toutes et tous et de vous souhaiter une année professionnelle fructueuse, placée sous le signe de la réussite, du partage et du travail en équipe.

Elle constitue également un moment privilégié pour fixer les orientations prioritaires à votre enseignement, en collège et lycée.

En français

Du point de vue strictement institutionnel, hormis la circulaire de préparation de la rentrée (**BO n°15 du 10/04/2008**) dont je vous invite à prendre connaissance car elle définit le cadre des priorités de l'Education nationale, et les deux arrêtés qui précisent le contenu renouvelable des programmes de T.P.E. (**BO n°25 du 19/06/2008**) et de littérature en terminale L (**BO n°23 du 05/06/2008**), cette rentrée ne connaît pas de changement majeur et votre action pédagogique pourra se développer à partir des références suivantes :

- les programmes de collège (**BO n° 48 du 28/12/1995, n°1 du 13/02/1997 et hors série n°10 du 15/10/1998**)
- les programmes de lycée (**BO n°40 du 2 novembre 2006**)
- la réglementation des épreuves du baccalauréat (**BO n°46 du 14 décembre 2006**)
- le socle commun de compétences et de connaissances (**BO du 20/07/2006**)

L'évaluation des élèves de sixième est maintenue pour cette rentrée. Elle doit s'appuyer sur les cahiers d'évaluation en usage l'an passé.

Cette année n'en reste pas moins transitoire car à la rentrée 2009 entreront en application deux textes :

- les nouveaux programmes de français au collège. Ils s'appliqueront tout d'abord à la sixième, avec une montée progressive chaque année, jusqu'en troisième ;
- le texte relatif à l'enseignement de l'histoire des arts qui concernera l'école, le collège et le lycée. Il entre en vigueur dès cette année au primaire et concernera, à partir de 2009, l'ensemble du second degré.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL À CARACTÈRE ADMINISTRATIF
SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Afin d'anticiper ces évolutions et en relation avec les grandes orientations fixées par le décret portant sur le socle commun de connaissances et de compétences, je vous invite donc à prendre connaissance des deux textes précités, disponibles dès à présent sur le site eduscol.education.fr et publiés également au **BO hors série du 28/08/2008**.

Leur lecture pourrait d'ores et déjà nourrir votre réflexion pédagogique individuelle mais également susciter des travaux de groupes, disciplinaire et interdisciplinaire (notamment en ce qui concerne l'histoire des arts mais également la maîtrise de la langue, premier des piliers du socle commun). Elle doit aussi motiver des demandes de formation continue pour l'année 2008-2009.

En revanche, dans le contexte singulier de notre réseau, j'attire fortement votre attention sur un nouveau « Texte d'orientation pédagogique » relatif au **Français langue de scolarisation**, consultable sur le site de l'AEFE depuis avril 2008.

Elaboré dans le cadre d'un groupe de réflexion présidé par l'Inspection générale des Lettres, il prend en compte les spécificités que rencontre notre enseignement du français à l'étranger, dans des contextes majoritairement non francophones et, le plus souvent, plurilingues. C'est pourquoi il propose un ensemble de pistes de travail et d'actions pour améliorer son efficacité, c'est-à-dire pour aider les élèves non francophones à consolider la maîtrise de notre langue, à la fois dans son usage scolaire et communicationnel.

La prise en compte d'un tel contexte est centrale pour l'enseignement du français dans le réseau et je vous en rappelle brièvement quelques axes majeurs :

- renforcer l'articulation entre l'école et le collège par un travail d'équipe inter-degrés qui permette notamment d'assurer un meilleur suivi linguistique des élèves non francophones et d'élaborer des outils d'évaluation afin de mieux diagnostiquer leurs difficultés ;
- ajuster avec plus de pertinence à leurs besoins les dispositifs de soutien linguistique qui sont déjà souvent proposés dans vos établissements en sixième et cinquième et élaborer des outils d'enseignement qui pourraient être mutualisés ;
- développer une pédagogie du français plus ouverte aux pratiques linguistiques des élèves, aux spécificités structurelles de leurs langues de référence afin de travailler davantage sur les interférences linguistiques entre celles-ci et le français ;
- favoriser les initiatives qui, parallèlement à la maîtrise d'une langue de scolarisation indispensable à la réussite des élèves dans un cursus français, stimulent une appropriation de la langue française dans un usage moins normé, plus spontané et quotidien.

Au collège, d'une façon plus générale, et en reprenant les termes de ma précédente lettre de rentrée, j'attire votre attention sur l'importance des aspects suivants :

- **L'étude de la langue.** Cet apprentissage est crucial, d'autant plus lorsque l'on scolarise des élèves non francophones. Dans cette perspective, on veillera en particulier à :

- renforcer la concertation pour mettre en œuvre une progression de la 6^{ème} à la 3^{ème} en ce qui concerne les notions grammaticales et l'enrichissement lexical ;
 - mieux articuler cet apprentissage à l'étude des discours, sachant qu'elle porte majoritairement sur le narratif et le descriptif en 6^{ème} et 5^{ème} et doit mettre très nettement l'accent sur l'argumentation à partir de la 4^{ème}. Il est nécessaire que l'étude du discours argumentatif constitue un axe fort en 3^{ème} afin de mieux préparer les élèves aux types de productions et aux méthodes qui sont généralisés au lycée.
- **Les compétences langagières.** L'enseignement du français doit viser le développement des compétences à l'oral et à l'écrit, principalement en privilégiant les situations de production qui rendent l'élève actif. Il s'agit en particulier de :
 - mettre l'accent sur l'amélioration des compétences à l'écrit en veillant à proposer des travaux réguliers et variés (par les situations d'énonciation impliquées, les genres, les registres, la longueur) qui visent en particulier à un réemploi très systématique des connaissances grammaticales et lexicales ;
 - favoriser à l'oral, une interaction pédagogique plus nette pour que les apprentissages impliquent une participation plus nourrie de la part des élèves (formuler des phrases complètes, structurées, employer un lexique approprié, etc.).
 - **Les lectures.** Les programmes actuels recommandent la lecture de 9 œuvres chaque année, selon des modalités diverses : 3 œuvres intégrales dont l'exploitation fait l'objet d'un travail systématique en classe, 3 recueils d'extraits conséquents, 3 ouvrages lus de manière cursive et donc plus autonome.
Ceci veut dire que trois séquences au moins aborderont l'étude d'une œuvre (intégrale ou sous forme de larges extraits), en développant des démarches spécifiques : une problématique de lecture, l'analyse de quelques extraits significatifs, une étude d'ensemble, un approfondissement grammatical et des activités écrites.
Dans cette perspective, il convient que vous vous concertiez avec le professeur documentaliste pour étoffer le choix des séries en privilégiant les textes à valeur patrimoniale forte, en particulier pour les niveaux de 6^{ème} et de 5^{ème}, souvent sous dotés.

Au lycée, nous avons souhaité faciliter l'évaluation des épreuves de l'E.A.F. en renforçant l'harmonisation au sein de chaque centre et commission mais également en favorisant, à l'échelle du réseau, une meilleure convergence des pratiques par le partage de critères communs.

A l'issue d'un stage qui a réuni l'an passé certains d'entre vous, j'ai, dans cette perspective, formalisé des grilles d'évaluation (directement inspirées de propositions existantes, **BO**).

A ma demande, elles ont été utilisées en juin dernier. Je vous en adresse un exemplaire pour que vous puissiez également exploiter ces documents en interne, dans le cadre des baccalauréats « blancs ».

Je reste à l'écoute de vos remarques et suggestions pour les faire éventuellement évoluer.

En Langues anciennes

Au lycée, les nouveaux programmes « Langues et cultures de l'Antiquité » (**BO n°32 du 13/09/2007**) sont applicables, dès cette année, en classes de seconde et de première.

Pour clore cette lettre j'insiste auprès de vous sur l'importance que j'accorde à votre implication, à votre réflexion pédagogique, à vos innovations. Certaines méritent d'être mieux connues de tous et vos savoir-faire, les dispositifs et les outils pédagogiques que vous avez forgés méritent d'être mutualisés.

C'est pourquoi je vous invite à prendre contact avec moi, à me faire part de ces richesses afin qu'elles soient relayées par le service pédagogique de l'agence et moi-même, de manière à être partagées plus largement, que ce soit à l'échelle d'un même pays, d'une même zone géographique ou encore d'un même espace linguistique.

C'est un axe que je souhaiterais privilégier cette année et votre contribution me sera précieuse ainsi qu'à l'ensemble de vos collègues.